



**MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La ministre

Paris, le **17 MAI 2021**

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Lors du Conseil des ministres du 12 mai, j'ai présenté le projet de loi relatif à la différenciation, à la décentralisation, à la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Ce projet de loi entend répondre aux inquiétudes et difficultés dans l'exercice de votre mandat local dont vous avez témoigné à l'occasion du Grand débat national lancé par le Président de la République en janvier 2019 mais aussi, tout au long de l'année 2020, dans le cadre des concertations que j'ai menées dans chaque région et lors desquelles j'ai pu rencontrer nombre d'entre vous, à tous les niveaux de collectivités.

Au cours de ces échanges riches et précieux, vous m'avez majoritairement fait part de trois demandes fortes : une action publique plus proche de nos concitoyens, une meilleure prise en compte des particularités de nos territoires et une plus grande lisibilité dans l'exercice des compétences par vos collectivités.

Ce sont ces objectifs qui ont guidé la rédaction de ce projet de loi avec l'ambition d'apporter, partout sur le territoire, des outils adaptés, souples et concrets à tous les élus locaux qui agissent quotidiennement pour nos concitoyens. Cet acte de confiance envers toutes les collectivités locales se décline en 4 D :

- La différenciation, pour adapter les solutions nationales aux réalités locales.
- La décentralisation, pour conforter l'action des collectivités territoriales.
- La déconcentration, pour rapprocher l'État des territoires et des élus locaux.
- La décomplexification pour faciliter l'exercice des mandats locaux et rendre plus lisible l'action publique.

Mesdames, Messieurs les Présidents, je formule le vœu que ce projet de loi nous offre l'opportunité d'agir plus efficacement au service de tous alors que notre pays fait face à des enjeux de taille : une crise sanitaire sans précédent, des inégalités sociales et territoriales qui touchent les plus fragiles, l'urgence climatique qui nous commande d'agir vite...

J'ai la profonde conviction que nous ne pourrons relever ces défis qu'ensemble, État et collectivités main dans la main, face aux divisions qui guettent.

C'est la méthode que je porte depuis mon arrivée à la tête de ce ministère, afin de transformer durablement nos relations en répondant à la double exigence de liberté et de responsabilité. Après la loi « Engagement et proximité », l'Agenda rural, la déclinaison de nos programmes de revitalisation des territoires, et la contractualisation qui nous a permis d'aider les plus fragiles ; après la loi simplifiant les expérimentations locales et la loi créant la collectivité européenne d'Alsace, le projet de loi 4D va désormais commencer son parcours au Parlement. Les débats vont donc se poursuivre. Je les espère nombreux et constructifs avec vous tous afin d'enrichir encore ce texte au service d'une ambition que je sais commune : la réussite de tous nos territoires.

Bien à vous



Jacqueline GOURAULT